



École polyvalente La Pocatière
950, 12^e Avenue
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0
Téléphone : 418-856-2413
Télécopieur : 418-856-2058
Site web : <http://web.cskamloup.qc.ca/eplp>
Courriel : polypoc@cskamloup.qc.ca

Septembre 2019

**Info-Parents
à conserver!**

Message de la direction

Bonjour chers parents,

L'École Polyvalente a aujourd'hui plus de 40 ans et sait transmettre avec toujours plus de passion son savoir à travers des programmes stimulants et des activités parascolaires des plus enrichissantes.

La variété des programmes, des activités et des sports offerts aux jeunes, adaptés à leurs passions, ainsi que la qualité du milieu de vie sain, dynamique et à échelle humaine, font de l'école Polyvalente un endroit où il fait bon grandir et s'épanouir.

Tout le personnel de soutien, de professionnel, de direction et les enseignants ont le feu sacré pour notre travail auprès des élèves et le sentiment que notre façon d'être fait toute la différence pour les stimuler, les émerveiller, leur donner le goût des études et l'envie de se réaliser pleinement.

La réussite scolaire étant une **responsabilité partagée** entre l'école, **les parents et la communauté**, il est vital que cette relation positive soit au centre de **nos actions conjointes et complémentaires. Nos énergies doivent se conjuguer et aller dans une seule et unique voie**; celle du développement du plein potentiel des enfants afin qu'ils deviennent dans un avenir rapproché des citoyens outillés, responsables et fiers.

Sachez qu'ensemble, nous pouvons offrir le meilleur aux élèves de l'école Polyvalente.

Nous faisons, de la réussite et de l'épanouissement de nos élèves – de vos enfants! – un engagement professionnel et personnel.

Je vous invite donc à venir nous rencontrer lors de notre prochaine assemblée générale de début d'année, le 9 septembre prochain, pour constater vous-même toute la passion qui émane d'ici!

Nous vous remercions de votre confiance!

Bonne année scolaire !


Caroline Dufour, directrice


Kathy Fortin, directrice adjointe

Important

Nouveautés cette année

Pour que votre enfant puisse bénéficier des activités parascolaires payantes (exemple : le volleyball, le cheerleading, le football et le basketball), la facture doit être acquittée au complet en début d'année. S'il reste un solde à payer, ce montant devra être acquitté avant que votre enfant puisse participer à ses activités parascolaires.

Note importante

Pour des raisons administratives, nous vous demandons maintenant d'effectuer tout paiement par internet ou en argent comptant en se présentant à l'école.

Assemblée générale annuelle des parents

Le lundi 9 septembre prochain à 19 h, à l'agora de l'École polyvalente La Pocatière, se tiendra l'**assemblée générale annuelle des parents**.

De plus, à la suite de l'assemblée générale, vers 19h30, vous pourrez profiter d'une première rencontre avec les enseignants et les tuteurs de vos enfants pour les jeunes de secondaire 2 à 5, FMS et PAI.

Il va sans dire que ce sera un moment privilégié pour vous de rencontrer l'équipe-école, de vous renseigner sur le cheminement scolaire et l'encadrement de vos enfants en plus de constater l'éventail des services offerts.

C'est donc un rendez-vous à ne pas manquer! Je me joins à toute l'équipe de l'École polyvalente La Pocatière de même qu'aux membres du conseil d'établissement pour vous souhaiter une très belle année scolaire.

Au plaisir de vous rencontrer le lundi 9 septembre prochain!

Caroline Dufour

Assurance en cas d'accident

« La commission scolaire possède une police d'assurance couvrant seulement les accidents dont elle est responsable. Pour que l'assureur de la commission scolaire indemnise un élève ou un parent à la suite d'une blessure, il faudra démontrer la faute d'un employé de la commission scolaire. En conséquence, la majorité des accidents survenant à nos élèves ne sont pas couverts par cette police.

Aussi, la commission scolaire suggère aux parents qui désirent être couverts de contracter une assurance qui offrira une protection en cas d'accident. Ces protections sont habituellement disponibles auprès de votre assureur ou auprès de votre institution financière pour un frais annuel minime. »

RAPPEL - Règlement sur le matériel électronique

12. MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE

Dans un monde qui évolue constamment, il est impossible d'ignorer la nature changeante de l'utilisation de la technologie. Il est donc important de considérer cette technologie et de l'intégrer de façon saine dans notre école.

L'utilisation des appareils électroniques est interdite en classe **sauf** comme outil pédagogique autorisé par l'enseignant. Dès l'entrée en classe, les appareils doivent être déposés dans **une boîte prévue à cet effet** et l'élève **ne peut porter ses écouteurs**.

*Les appareils électroniques peuvent être utilisés dans les zones publiques. Par zones publiques, nous faisons référence à la **cafétéria**, l'**agora**, les **corridors du rez-de-chaussée / zone de casier**.*

*Pour tous les autres endroits, y compris **le 2^e étage et les vestiaires**, les appareils technologiques sont **strictement interdits**.*

N.B. En tout temps, l'utilisation du téléphone cellulaire pour les appels se fait seulement à l'extérieur de l'école.

Lorsqu'un élève utilise un de ces objets en classe sans autorisation ou si un de ces objets perturbent le déroulement d'un cours (bruit, vibration, autre).



Il est interdit de filmer ou de prendre des photos autre qu'avec permission pour un projet pédagogique.

Il est interdit de faire de la cyber intimidation, du harcèlement ou du sexting.

Il lui sera automatiquement confisqué et remis au secrétariat.

1^{re} fois : Avertissement formel par la direction et confiscation jusqu'à 16h00.

2^e fois : Appareil confisqué pour une période de **3 jours ouvrables** par la direction.

3^e fois : Appareil confisqué pour **7 jours ouvrables**.

S'il y a récidive, la direction se réserve le droit de confisquer l'appareil pour une période indéterminée.

Toute infraction sera sanctionnée par l'école et la police peut être contactée.

L'école n'est pas responsable des pertes et des vols si l'élève prend la décision d'apporter ces appareils.

Lors des examens, l'élève ne peut avoir en sa possession tout appareil qui permet la communication, la navigation sur internet, la traduction de texte, ou la création, l'enregistrement ou la consultation de données.

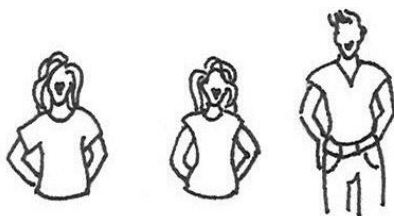
Tout élève contrevenant à ce règlement sera expulsé de la salle d'examen et se verra attribué « **la note 0** ».

RAPPEL - Règlement sur les vêtements

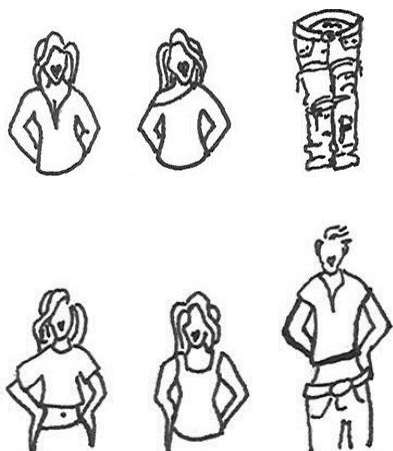
13. TENUE VESTIMENTAIRE ET RESPECT

L'élève doit se présenter à l'école vêtu de façon **propre** et **décente**. Les vêtements portés à l'école doivent respecter les normes socialement reconnues pour un milieu éducatif

AUTORISÉ



INTERDIT



NE SONT PAS ACCEPTÉS NI TOLÉRÉS :

* Tout vêtement où apparaît une image ne correspondant pas aux valeurs de l'école, notamment en ce qui concerne : violence, drogue, alcool et images à connotation sexuelle et / ou discriminatoire ;

* **Short et vêtement de plage (cuissard et micro short) ;**

* **Vêtements** ne couvrant pas complètement l'abdomen et les épaules (une bretelle de moins de 6 cm de largeur ne sera pas acceptée) ;

* **Vêtement** laissant entrevoir les sous-vêtements (pantalon à taille basse, blouse transparente ou de dentelle, ...)

***TOUT VÊTEMENT TROUÉ OU DÉCHIRÉ.**

Vêtement jugé NON CONVENABLE :

♦ **Mini-jupe** : la jupe doit être portée quatre doigts au-dessus du genou ;

♦ **Legging** porté comme un pantalon : le legging sera toléré avec un **vêtement mi-cuisse** (chandail-jupe-tunique;) ;

♦ **Vêtement transparent** porté sans camisole,

♦ **Vêtement à dos ouvert ;**

♦ **Décolleté ;**

♦ **Sandales de plage** « gougounes » ;

♦ **Souliers et bottes** avec bouts en acier ;

♦ **Mules style pantoufles.**

Capuchon, chapeau, casquette, visière, tuque, manteau, souliers et bottes souillés, sac à dos et sac à mains devront être déposés par les élèves dans leur casier dès leur arrivée à l'école et seront repris à leur départ.

1. Manquement dans l'agenda

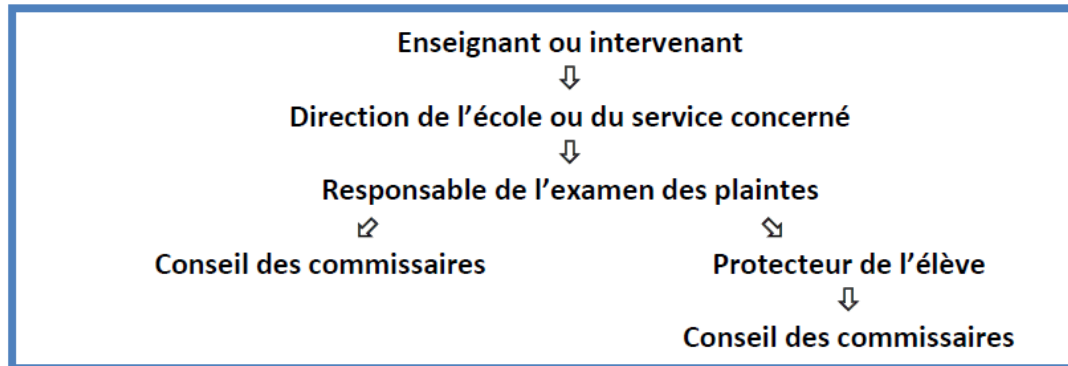
2. L'élève se verra dans l'obligation de se changer et de porter un chandail ou un pantalon de l'école (SPI ou GPI).

3. Retenue (après 3 manquements)

L'élève reconnaît au personnel de l'école le rôle d'éducateur et donc, **le droit d'intervention** lorsqu'il déroge aux règles de civisme.

Procédure d'examen des plaintes

« La Commission scolaire possède une procédure d'examen des plaintes qui a été adoptée par le conseil des commissaires. Advenant une situation conflictuelle, la démarche que doit suivre le plaignant est la suivante :



Changements au dossier

Il est important que vous nous transmettiez tous changements d'adresse et/ou de situations familiales dans les meilleurs délais. Ainsi, vous vous assurez que l'information au dossier de votre enfant reste à jour.

Vous pouvez nous rejoindre par courriel à polypoc@cskamloup.qc.ca.



Fiche santé

Dorénavant, il devient obligatoire de remplir la fiche santé de votre enfant et de la retourner le plus vite possible à la réception.

Pour les parents qui ne l'ont pas encore remplie, vous devez aller sur le site web de l'école à l'adresse suivante, afin de l'imprimer et la compléter : <http://web.cskamloup.qc.ca/eplp/spip.php?article614>

**Dimanche
13 OCTOBRE 2019**

Au profit : Fondation École Polyvalente La Pocatière

Brunch-bénéfice

Heure : 9 h 30 à 12 h

Lieu : Cafétéria
École Polyvalente de La Pocatière

Brunch de la Fondation

Le dimanche 13 octobre prochain, de 9h30 à 12h, à la Polyvalente La Pocatière aura lieu le brunch de la Fondation.

Vous pouvez vous procurer vos billets en appelant Mme Nadine St-Onge au 418-856-2413, poste 2010.

Rencontre d'informations Phénix

C'est le **mercredi 11 septembre** à 19h à l'agora de la Polyvalente que se tiendra la rencontre d'informations pour les sports Phénix (football, basketball, volleyball et cheerleading). Vous aurez également la chance de rencontrer les entraîneurs et de faire l'inscription de votre enfant sur place.

Au plaisir de vous accueillir en grand nombre !

GOVERNEMENT ÉTUDIANT

Les membres du G.É. se sont rencontrés le 22 août dernier pour préparer l'accueil des élèves de 1^{re} secondaire ainsi que les prochaines activités (fête de la rentrée, Halloween et journée thématique).

Cette année, le G.É. est composé de 13 élèves de 2^e à 5^e secondaire ainsi que l'adaptation scolaire. Il reste trois postes pour les élèves de 1^{er} secondaire. Les élèves intéressés à présenter leur candidature recevront l'information le 9 septembre.

Membres du Gouvernement Étudiant 2019-2020

	<u>RÔLES</u>	<u>ÉLÈVES</u>
Conseil exécutif	Première ministre	Angélica Lévesque
	Vice-premier ministre	Jeanne Beaulieu
	Ministre des communications	Gabrielle Pelletier-Proulx
	Ministres de l'adaptation scolaire	Lisa Johnson
	Ministre de 1 ^{re} secondaire	* * *
	Ministre de 2 ^e secondaire	Françoise Martel Fabrice Garon
	Ministre de 3 ^e secondaire	Samuel Adjin Juliette Beaulieu Heidi Richard
	Ministres de 5 ^e secondaire	Émilie Bérubé Koralie Bujold Alice St-Laurent Chénard Olivier Lopez
	Responsable de la vie étudiante	Marie-Ève Pelletier

FÊTE DE LA RENTRÉE

C'est ce vendredi 6 septembre qu'aura lieu la fête de la rentrée. Pour l'occasion, le Gouvernement Étudiant organise un dîner à l'extérieur. Tous les items seront en vente au coût de 1\$ (hot-dog, chips, friandises, Mr Freeze, breuvage, beigne). De plus, il y aura du maïs au coût de 0,50\$ l'épi. Tout se passe à l'extérieur dans le stationnement des autobus. Musique et ambiance seront au rendez-vous.

CAMPAGNE DE FINANCEMENT HUMEUR

C'est avec enthousiasme que la Polyvalente La Pocatière, en collaboration avec la compagnie Humeur, lance sa campagne de financement qui permettra à chaque élève participant d'amasser des fonds pour son compte individuel. Les profits peuvent être accumulés dans le compte de l'élève jusqu'en 5e secondaire.

CHOIX DES PRODUITS

Le lundi 23 septembre, les élèves sont invités à choisir leurs produits. L'élève quittera la journée-même avec ses produits. Pour faciliter la gestion et bonifier vos profits, les produits choisis sont non-retournables.

Le mardi 15 octobre 2019, le montant total de vos ventes sera facturé sur la plateforme du magasin de l'école. Donc aucun retour d'argent à l'école. Les profits seront déduits sur votre facture scolaire.

Bonne campagne!



CHOCOLAT LIMBOURG 2/5 \$

L'authentique chocolat importé de la Belgique certifié équitable et sans trace d'arachides en différentes saveurs : Lait, lait avec noisettes et/ou amandes, lait avec riz soufflé, lait avec caramel et fleur de sel et noir.

Profit à l'élève : 45 \$

36
PRODUITS

2⁵⁰\$
PRIX

90⁰⁰\$
SERA
FACTURÉ



CHOCOLAT LIMBOURG EXTRA À 4 \$ LA BARRE

L'authentique chocolat importé de la Belgique certifié équitable et sans trace d'arachides en différentes saveurs : lait, noir, praliné lait, caramel et fleur de sel, blanc croustillant.

Profit à l'élève : 48 \$

24
PRODUITS

4⁰⁰\$
PRIX

96⁰⁰\$
SERA
FACTURÉ



BOISSONS CHAUDES À 5 \$ L'UNITÉ

Assortiment de boîtes de thé et tisane (menthe, camomille, thé vert), thé en feuilles (fruits, Earl Grey, rooibos), sacs de café (moka brun-java noir, colombien, mélange maison), chocolat chaud et infuseurs à thé. Photo à titre indicatif seulement.

Profit à l'élève : 42.30 \$

18
PRODUITS

5⁰⁰\$
PRIX

90⁰⁰\$
SERA
FACTURÉ

Soyez les bienvenus !

Assemblée Générale de Parents

Le Lundi 9 septembre 2019 à 19h00

École Polyvalente La Pocatière

Soyez informés !

Présentation des bilans 2018-2019

De la direction

du Conseil d'établissement et du Comité de parents

Soyez chanceux !

Tirage de prix de présence

Nous espérons grandement vous compter parmi nous !

Magali Emond

Présidente du conseil d'établissement 2018-2019

PROJET

Assemblée Générale des Parents

Lundi 9 septembre 2019 à 19h00

École Polyvalente La Pocatière

PROJET ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (10 min)

- 1.1 Mot de bienvenue et vérification du quorum
- 1.2 Nomination d'un(e) secrétaire
- 1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 septembre 2018
- 1.5 Mot de la direction

2. DOSSIERS DE DÉCISION (15 min)

- 2.1 Présentation du Rapport annuel 2018-2019 du Conseil d'établissement
- 2.2 Élections
- 2.3 Nomination du représentant et du représentant substitut au comité de parents

3. DOSSIERS D'INFORMATIONS (15 min)

- 3.1 Présentation du rapport annuel du comité de parents
- 3.2 Varia
 - 3.2.1 _____
 - 3.2.2 _____

4. CLÔTURE DE LA SÉANCE (5 min)

DIRECTIVES AUX PARENTS

DEMANDE D'ABSENCE D'UN ENFANT DE L'ÉCOLE

POUR VOYAGE AVEC LES PARENTS OU ACTIVITÉS EXTERNES

La décision d'un parent de retirer son enfant de l'école afin qu'il assiste à une activité sportive, culturelle ou autre rendez-vous organisé par un organisme externe ou afin qu'il l'accompagne à un voyage pour une période donnée peut avoir des impacts sur le cheminement scolaire de celui-ci. De plus, il est de la responsabilité parentale d'assumer la prise en charge de son enfant au plan scolaire pendant l'absence de ce dernier.

Dans le contexte scolaire actuel, la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup rappelle l'obligation pour les parents d'assurer la fréquentation scolaire de son enfant. Elle juge essentiel que l'enfant interagisse en classe avec ses pairs et vive des situations d'apprentissage variées dans le but de développer ses compétences, et ce, afin que le personnel enseignant puisse évaluer en continu et périodiquement la progression de ses apprentissages en se basant sur les progrès réalisés.

ACTIVITÉS EXTERNES : RENDEZ-VOUS OU COURS EXTERNES

À cet effet, nous vous demandons que tous cours externes ou rendez-vous soient planifiés en dehors des heures de scolarisation prévues à l'horaire scolaire de votre enfant, et ce, afin de mettre en place toutes les conditions essentielles à sa réussite et à la progression de ses apprentissages scolaires.

VOYAGE

Pour les voyages de plus d'une semaine, les parents devront faire une demande écrite à la direction de l'école en précisant la date de départ et la date de retour de l'élève (un formulaire à cet effet est disponible à l'école).

Le parent peut prendre en charge lui-même la scolarisation en raison de l'article 15, paragraphe 4 de la LIP (scolarisation par les parents); il peut également inscrire le jeune dans une école du pays visité. Au retour de l'enfant, il sera de la responsabilité du parent d'assumer la récupération des apprentissages non réalisés durant l'absence.

En conséquence, un plan de travail (devoirs et leçons) pour la première semaine d'absence pourra être fourni aux parents qui en font la demande pour les élèves du primaire.

Pour les élèves du secondaire, il appartiendra à chaque élève de s'informer auprès de ses enseignants de chaque discipline de travail à faire pour la première semaine d'absence.

Lors du retour d'un voyage pour une durée prolongée, l'école ne sera pas tenue d'offrir un support ou un soutien complémentaire à l'élève qui éprouve des difficultés particulières en lien avec son absence.

ÉPREUVES ET EXAMENS

La Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup rappelle que la présence de l'élève lors de la passation des épreuves ministérielles et des épreuves internes de commission scolaire est obligatoire.

Tel que mentionné dans le « Guide de gestion de la sanction des études », l'absence pour voyage ou activités externes (rendez-vous) à l'une ou l'autre de ces épreuves aura pour conséquence la note zéro (0). Les motifs acceptés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour l'absence à une épreuve sont les suivants :

- maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale;
- décès d'un proche parent;
- convocation d'un tribunal;
- participation à un événement d'envergure préalablement autorisée par le coordonnateur de la sanction des études en FGJ de la Direction de la sanction des études.

Ensemble, parents et école, nous devons nous assurer de transmettre à tous les élèves un message clair de l'importance des apprentissages scolaires et de l'école.

Merci de votre précieuse collaboration!

PRIMAIRE

TCP du 13 février 2017

Il est convenu qu'à l'exception des examens du MEES, les épreuves « CS et école » seront encadrées par les normes et modalités de l'école.

SECONDAIRE

TCS du 8 février 2017

Il est convenu que les règles ministérielles s'appliquent à toutes les épreuves « MEES, CS et école ».

La direction d'école

SI/csp

2017-02-16

N:\Partage CS\services Éducatifs\Partage SI\Organisation scolaire 2016-2017\ML.docx

DEMANDE PARENTALE

POUR RETIRER SON ENFANT DE L'ÉCOLE POUR UNE PÉRIODE DONNÉE (VOYAGE)

Niveau

Nom de l'enfant ou des enfants :

Date de départ :

Date de retour :

Motif de la demande :

Pendant toute la durée de l'absence, nous prendrons en charge la scolarisation de notre enfant de la façon suivante :

- ☐ Nous demandons une dérogation en raison de l'article 15, paragraphe 4 de la LIP et scolariserons nous-mêmes notre enfant en conformité de la Procédure des services éducatifs de la commission scolaire.
- ☐ Nous inscrivons notre enfant dans une école de l'endroit visité.
- ☐ À notre retour, nous assumerons la récupération des apprentissages non réalisés durant l'absence.

Nous sommes conscients que notre décision de retirer notre enfant de l'école peut avoir des impacts sur son cheminement scolaire et en assumons la responsabilité.

Signature du répondant de l'élève

Date

Signature de l'enseignant titulaire ou tuteur

Date

Signature de la direction de l'école

Date

UTILISATION EXCESSIVE D'INTERNET

Questions les plus
fréquemment posées



Par Laurie Lévesque
Psychoéducatrice, Commission
Scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup

Source : Formation Cyberdépendance :
utilisation problématique d'internet, Le
Grand Chemin, mai 2019

DEVRAIT-IL Y AVOIR DES RÈGLES CONCERNANT L'UTILISATION D'INTERNET À LA MAISON?

Idéalement, il devrait y avoir des moments sans écrans, dont toute la famille est informée à l'avance comme :

- Le matin au lever et avant le coucher (il est possible de désactiver le WiFi durant la nuit, en communiquant avec votre fournisseur internet)
- Pendant les repas
- Chez la visite

Il est également recommandé d'éviter les écrans dans la chambre et d'utiliser un seul écran à la fois (exemple : soit la télévision, soit le cellulaire).

MON JEUNE EST «ACCRO», QUE FAIRE?

- ❖ S'assurer d'un équilibre dans sa vie (amis, sports, alimentation, sommeil)
- ❖ Passer du temps de qualité dans des activités variées (être créatifs!)
- ❖ Établir des règles claires et en informer toute la famille
- ❖ Placer les appareils électroniques dans des lieux communs, où il est possible de superviser
- ❖ S'intéresser à ce que votre jeune fait sur internet
- ❖ Faire attention à votre propre utilisation des technologies
- ❖ Désactiver les notifications et la lecture automatique, retirer certaines applications
- ❖ Établir des règles qui amènent votre jeune à gérer son temps lui-même avec un banque d'heures ou une minuterie
- ❖ Utiliser une application pour gérer l'usage (StayFree, UnGlue, AppDetox, Ourpact, FamilyTime, etc.)

ÇA NE VA PLUS... À QUI PUIS-JE M'ADRESSER?

Les intervenants scolaires peuvent offrir du soutien à votre jeune, vous proposer des pistes d'intervention et vous référer vers les services les plus appropriés.

L'Estran - Centre de réadaptation en dépendance (418) 856-7000
Service jeunesse au poste 3156
Service de soutien à l'entourage poste 6062

Centres Le Grand Chemin - Centres spécialisés pour adolescents
Cyberdépendance et jeu excessif 1-(877) 381-7075